

RÈGLEMENT DU JEU NEONESS- Le Squat Neoness #PasseLaNuitChezNeoness

La société Low and Co [NEONESS], ci-après « l'Organisateur », BP 75, 93103 Montreuil Cedex, société par actions simplifiées au capital de 130 170 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 500 731 898, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 12 au 20 janvier 2019 à 23 heures 59 (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible sur le site <https://fr-fr.facebook.com/NeonessFitness/> (ci-après le « Site »)

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site à tout moment durant le Jeu.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU : la participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) ; tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique ; la participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un lot pour les personnes désignées Gagnantes ; toute personne souhaitant participer au Jeu ne peut participer qu'une seule et unique fois au Jeu.

DONNEES DES PARTICIPANTS : les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de NEONESS pour les seuls besoins de la réalisation du Jeu et de la remise des dotations, à l'exclusion de tout autre usage. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement Européen Général sur la Protection des Données (dit « RGPD ») du 27 avril 2016 n°2016/679, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données les concernant auprès du délégué à la protection des données de l'Organisateur à l'adresse suivante : BP 75, 93103 Montreuil Cedex. Les Participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les Participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité. Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

VALIDITE DE LA PARTICIPATION : Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom et domicile.

PRINCIPES DU JEU : Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit :

- Se rendre sur le Site,
- Sur la publication du Jeu **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess** : mentionner en commentaire 3 amis majeurs et consentants qui seront les accompagnants du Participant s'il gagne le Jeu pour assister à l'évènement **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess**, ainsi que le jour (le 23/01/2019 de 20h à 9h ou le 24/01/2019 de 20h à 9h ou le 25/01/2019 de 20h à 10h30) de l'évènement **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess** pour lequel il participe au Jeu.

DOTATIONS : les 3 Gagnants tirés au sort au terme du Jeu recevront une invitation nominative, personnelle et non cessible pour assister à l'évènement **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess** au club NENOESS « Place d'Italie – Butte aux Cailles » situé au 7, rue Vergniaud, 75013 Paris, pour, conformément à leur participation, la nuit du mercredi 23 janvier 2019 de 20h à 9h, ou la nuit du jeudi 24 janvier 2019 de 20h à 9h, ou la nuit du vendredi 25 janvier 2019 de 20h à 10h30, pour le Gagnant et les 3 personnes majeures désignées par lui dans son Post (les « accompagnants »).

DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES DOTATIONS : la désignation des Gagnants s'effectuera par tirage au sort le 21/01/2019 à 9 heures. Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant, et seront contactés par l'Organisateur par un commentaire et via message privé adressé au Participant sur Facebook. Les Gagnants ainsi que leurs 3 accompagnants devront alors communiquer à NEONESS en message privé leurs Prénoms, NOM, adresse postale, email, téléphone et un justificatif de son identité. Si un Participant désigné Gagnant ne fournit pas toutes les informations demandées à compter de la publication du commentaire et au plus tard le 21 janvier 2019 à 16h, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Les Gagnants accompagnés obligatoirement de leurs 3 accompagnants visés ci-dessus devront se rendre au club NENOESS « Place d'Italie – Butte aux Cailles » situé au 7, rue Vergniaud, 75013 Paris à 20h, le coût et les modalités du transport restant à leur propre charge, pour assister à l'évènement **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess**, faute de quoi ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot qui restera alors la propriété de l'Organisateur. L'évènement **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess** se déroulera de 20h à 9h ou 10h30 le lendemain matin et comportera des activités sportives avec des coachs NEONESS et des challenges. NEONESS offrira des collations, un dîner et le petit-déjeuner pour 4 personnes et un espace repos/détente sera à disposition. Les Gagnants et leurs accompagnants devront apporter une tenue de sport d'intérieur et, préalablement à leur participation à l'évènement, faire contrôler par un médecin leur aptitude à pratiquer une activité sportive, notamment de remise en forme.

Les nom et prénom des Gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur à l'Organisateur à Low and Co [NEONESS], Jeu **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess**, BP 75, 93103 Montreuil Cedex, dans le mois suivant le tirage.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par les Gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de leur lot.

Le Gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION : aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement

par courrier adressé à l'Opérateur de ce Jeu assistant l'Organisateur dans l'organisation du Jeu : NEONESS, Jeu **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess**, BP 75, 93103 Montreuil Cedex. Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.65€. Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au Participant : son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique ; une photocopie de sa carte d'identité ; la date et l'heure de sa participation ; dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

RESPONSABILITÉ : Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du Gagnant. Le Gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant. Le règlement du Jeu est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse suivante : NEONESS, Jeu **Le Squat Neoneess #PasseLaNuitChezNeoneess**, BP 75, 93103 Montreuil Cedex. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.